

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF191

présenté par
M. Fabrice Brun, Mme Bay, M. Forissier, M. Brigand, M. Descoeur, M. Le Fur et Mme Corneloup

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 000 000	0
Recherche spatiale	0	7 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année en France, 2.550 enfants sont diagnostiqués atteints d'un cancer, c'est 100 de plus qu'il y a 20 ans. Cesont plus de 500 morts par an en France. A ceux-ci s'ajoutent 1000 cas chez les jeunes adultes de 20 à 25 ans. Pour la quasi-totalité des cancers pédiatriques, le nombre d'enfants diagnostiqués n'a jamais reculé, alors que les progrès de la recherche ont permis non seulement d'accroître l'efficacité des traitements pour les adultes, mais aussi de réduire le nombre de diagnostics.

Les cancers pédiatriques sont la première cause de mortalité des enfants par maladie. Même si le taux de survie des enfants 5 ans après le diagnostic est de 80 %, ce taux n'a augmenté que de 3 % en 15 ans.

Il est donc nécessaire de développer la recherche sur les cancers spécifiques aux enfants, les cancers pédiatriques, pour permettre de redonner espoir à ces enfants touchés par la maladie dès le plus jeune âge, un âge où les seules préoccupations devraient être celles de la famille, de l'école et de grandir. Cela est particulièrement important dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030, qui porte une attention particulière à la thématique du cancer des jeunes.

Malgré les quelques avancées à ce sujet, notamment en 2019 où nous avons permis un déblocage de 5 millions d'euros annuels sur 5 ans au bénéfice de la recherche sur les cancers pédiatriques, grâce à une mobilisation qui a traversé les groupes notre Assemblée, beaucoup reste encore à faire. Malheureusement, la recherche sur les cancers pédiatriques manque toujours cruellement de moyens, ce manque étant toujours confirmé par de nombreux chercheurs et les associations qui travaillent chaque jour pour permettre des avancées contre les cancers infantiles. En effet, à ce jour, les associations sont toujours les premiers financeurs de la recherche en matière de cancers pédiatriques.

Le financement public doit donc continuer à croître, et c'est pourquoi le présent amendement propose de rediriger 7 millions d'euros supplémentaires de la recherche spatiale, déjà financée de manière importante par l'Europe, vers les recherches scientifiques et technologiques en sciences de la santé. De cette manière, on serait à mi-chemin entre les 5 millions d'euros déjà obtenus et les 18 millions nécessaires en matière de lutte contre les cancers pédiatriques, et cela apporterait un signal fort en direction des chercheurs qui travaillent sans relâche contre ce fléau infantile.

Cet amendement :

- flèche 7 millions d'euros de crédits supplémentaires vers l'action 15 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé » au sein du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

et réduit de 7 millions d'euros les crédits de l'action 01 « Développement de la technologie spatiale au service de la science » au sein du programme 193 « Recherche spatiale ».